

A Lyon, le jeudi 29 août 2013

L'Heureux Cyclage
Pignon Sur Rue
10 rue Saint Polycarpe
69001 LYON
contact@heureux-cyclage.org



A Monsieur Frédéric CUVILLIER,
Ministre délégué chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche,
Instigateur d'un groupe de travail interministériel consacré à la
promotion des mobilités actives, c'est-à-dire la marche et le vélo.

Destiné à l'ensemble des membres du groupe de travail.

Objet : Propositions au groupe de travail sur le développement de l'utilisation du vélo

Monsieur le Ministre,

En tant qu'instigateur du groupe de travail sur le développement de l'utilisation du vélo mis en place le 3 juin dernier, vous avez pris l'engagement d'aboutir à un Plan National Vélo d'ici la fin de l'année 2013. L'Heureux Cyclage accueille favorablement cette initiative et souhaiterait contribuer à la réflexion. Nous serons ravis de pouvoir participer aux prochaines réunions du groupe de travail au cours desquelles nous pourrions faire valoir l'intérêt de notre activité et présenter les mesures que nous vous soumettons ici.

Présentation de l'activité des ateliers vélo et de L'Heureux Cyclage

L'Heureux Cyclage est un réseau d'associations gérant des ateliers vélo. Les ateliers vélo sont des lieux ouverts au public, où il est possible de réparer et d'apprendre à réparer son vélo. L'activité des ateliers vélo conjugue réemploi des vélos abandonnés et apprentissage de la mécanique vélo. Elle offre un service essentiel, sous une forme coopérative et solidaire aux cyclistes ayant un pratique régulière mais également aux voyageurs à vélo.

En permettant l'autonomie des cyclistes dans leur réparation, et en créant des filières locales de réemploi des vélos, les ateliers de L'Heureux Cyclage facilitent d'une part l'accès au vélo aux personnes ayant de faibles ressources et permettent d'autre part un usage plus régulier pour tous les cyclistes quotidiens qui ont fréquemment besoin de réglages et de réparations.

Du point de vue de la sécurité routière, les ateliers vélos permettent à leurs adhérents de disposer de conseils au quotidien et de mieux entretenir leur monture. Cela permet de réduire significativement les accidents de vélo liés à des problèmes techniques. Cet état de fait est à mettre en regard avec les incidents liés aux « primo-usagers » de vélos en libre-service.

L'activité des ateliers vélo, complémentaire à celle des vélocistes, se développe très rapidement. On compte déjà plus de 70 ateliers en activité en France. Les plus anciens datent de 1994, mais le nombre d'ateliers explose depuis 5 ans et les projets se multiplient. On estime que plus de 30 000 cyclistes utilisent régulièrement ce type de service associatif.

Ce faisant l'Heureux Cyclage est l'un des principaux représentants des usagers cyclistes. C'est pourquoi il apparaît logique et nécessaire que l'Heureux Cyclage soit associé aux réunions du groupe de travail.

Au niveau local, les ateliers vélo rappellent systématiquement aux collectivités territoriales le besoin de disposer de locaux d'une part et d'autre part de pouvoir mettre en place des filières de réemploi des vélos arrivant dans les déchetteries. A ce titre les exemples de filières locales de réemploi sont déjà nombreuses et sont appelées à se multiplier. Dans ce sens, L'Heureux Cyclage a signé en octobre 2011 une convention avec le Club des Villes et Territoires Cyclables (CVTC) afin de valoriser les activités des ateliers solidaires d'autoréparation et faire valoir ces enjeux auprès des collectivités ayant la compétence « déplacements » et « déchets ».

Les activités des ateliers vélos sont reconnues depuis plusieurs années de différentes manières et notamment l'attribution du Grand Prix Talent du Vélo 2013 à l'un des ateliers du réseau, la Cyclofficine de Paris, par le Club des Villes et Territoires Cyclables lors de son Congrès à Nice en mai. Par ailleurs, la ville de Blanquefort, qui entretient de très bonnes relations avec l'Heureux Cyclage, a reçu en 2012 le Guidon d'Or décerné par la FUB pour avoir lancé un atelier vélo participatif en régie municipale.

Les revendications portées par L'Heureux Cyclage

Au niveau national, nous souhaitons insister sur quatre points essentiels qui permettront de soutenir l'usage du vélo et développer l'emploi dans les services selon un modèle respectant le volet social du développement durable.

- **Soutenir le développement des filières de réemploi des vélos.**

On évoque régulièrement les millions de vélos achetés par an en France. Mais combien sont jetés ? L'Heureux Cyclage estime que plus de 5 000 vélos sont recyclés dans les ateliers vélo. Toutefois chaque année, plusieurs dizaines de milliers arrivent en déchetterie pour être broyés tandis que les associations de type recyclerie ou Emmaus ne parviennent pas à traiter toujours efficacement les flux de vélos. Il est essentiel de s'intéresser au vélo sur l'ensemble de son cycle de vie de mettre en place une récupération structurée des vélos. L'Heureux Cyclage s'engage fortement dans cette démarche qui pourrait aboutir à la création d'un éco-organisme ou tout du moins à des pistes d'optimisation de la filière. L'Heureux Cyclage travaille dans ce sens depuis un an en partenariat avec l'ADEME afin de multiplier les réussites locales existantes.

- **Etendre la prise en charge de 50 % des dépenses des salariés pour des services publics de location de vélo aux services coopératifs de réparation de vélo.**

Les salariés et fonctionnaires qui utilisent un service public de location de vélos pour effectuer les trajets entre leur domicile et leur lieu de travail, peuvent bénéficier, de la part de leur employeur, d'une prise en charge partielle du prix de leur titre d'abonnement, dans la droite ligne de ce qui est fait avec les abonnements de transport en commun. Cette aide financière n'est pas accessible à des cyclistes propriétaires de leur vélo qui pourtant représentent le plus grand nombre d'entre eux. Aussi nous demandons à ce que les salariés

et fonctionnaires qui utilisent un service coopératif de réparation de vélos bénéficient également d'une prise en charge de 50 % de leur adhésion.

- **Redévelopper les formations professionnalisantes mécanique cycle**

Avec la suppression du Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) métiers du cycle, il n'existe ni de référentiel pédagogique ni formateurs qualifiés au sein de l'éducation nationale dans un secteur pourtant considéré comme d'avenir. Seuls les Certificats de Qualification Professionnelle ont pris le relais. Orientées soit vers la vente, le vélo sportif ou les vélo-écoles, ces formations payantes restent parcellaires. Elles ne répondent que très partiellement aux enjeux du vélo urbain et aux métiers créés dans nos ateliers vélo : animateurs d'ateliers d'auto-réparation.

- **Laisser une large place à l'économie sociale et solidaire dans le développement du secteur**

Lorsque la majorité des collectivités locales et l'Etat négligeait le rôle du vélo dans les politiques de mobilité, les associations ont été les plus fervents promoteurs du développement de politiques cyclables. Au-delà d'être de simples lanceurs d'alertes, elles ont un rôle important à jouer dans le développement du secteur. Portées par des citoyens, les structures de l'Economie Sociale et Solidaire développent à travers des modèles économiques efficaces, des actions complémentaires aux secteurs privés et publics. Les associations qui portent les ateliers vélo permettent par ailleurs la création d'emplois intégrés dans le tissu local.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous apporter tout élément complémentaire, et nous serons heureux de vous rencontrer pour évoquer ces questions oralement.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos plus cordiales salutations.

L'équipe du Conseil d'Administration de l'Heureux Cyclage